

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

### *Prévention*

1. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de financer des recherches sur les causes de l'abus des drogues au moyen du Programme national de recherche et de développement en matière de santé.
2. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de créer, avec le concours des provinces, un nouveau programme dont les frais seraient partagés à parts égales et qui comporterait des crédits supplémentaires pour la prévention de l'abus des substances dangereuses.
3. Le Comité permanent recommande de mettre à la disposition d'organismes professionnels et socio-éducatifs, par l'intermédiaire des autorités provinciales compétentes, une partie des fonds du programme de prévention envisagé.
4. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de consacrer en priorité aux enfants et aux adolescents les fonds du programme de prévention de l'abus des substances dangereuses.
5. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de négocier avec la Fondation de la recherche sur la toxicomanie et avec les autorités provinciales compétentes en vue d'étendre l'utilisation de la ligne d'information sur les drogues et l'alcool de la Fondation.

### *Les traitements et la réadaptation sociale*

6. Le Comité permanent recommande que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social entame des discussions avec les provinces en vue de créer à Santé et Bien-être social Canada un programme à frais partagés (50-50) doté de crédits supplémentaires pour le traitement des toxicomanes et pour les services de réadaptation.
7. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de prévoir des fonds en priorité pour les enfants et les adolescents dans le cadre du programme de traitement des toxicomanes à frais partagés dont la création est envisagée.

### *Programmes de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones*

8. Le Comité permanent recommande :
  - i) que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social accorde une priorité élevée au financement de programmes de lutte contre la consommation abusive de substances dangereuses chez les Indiens non inscrits dans le nouveau programme à frais partagés qui sera établi à cette fin;
  - ii) que *tous* les fonds prévus en vertu du nouveau programme soient versés aux provinces sous réserve qu'elles répondent aux besoins des Indiens non inscrits de leur territoire.
9. Le Comité permanent recommande :
  - i) que les objectifs du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA) soient modifiés de façon qu'il